

# **RAPPORT DE GESTION** **À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE** **DU 15 MARS 2025**

## 1. Evolution des affaires

Voici quelques faits marquants de l'année 2024.

L'année 2024 a été une année moyenne en termes de vent, contrairement à 2023 qui était exceptionnelle. La production de 2024 de notre éolienne est de 7098 MWh. La production moyenne estimée de notre éolienne par Greenplug (société externe de modélisation de la production des éoliennes) donnait 6930 MWh pour une année complète.

2024 a vu également les prix de l'électricité redescendre au niveau d'avant la crise de fin 2021. Cela a un impact « prix » significatif sur le résultat obtenu, compensé partiellement par les certificats verts qui nous ont encore été octroyés.

Eole-Lien a continué de vendre son électricité à Cociter en privilégiant le mécanisme de circuit court. Le circuit court permet à Cociter d'offrir un des prix les plus attractifs du marché à ses clients. Pour rappel, Eole-Lien et 15 autres coopératives wallonnes de production électrique sont actionnaires de Cociter, le seul fournisseur wallon d'électricité à caractère coopératif.

La demande de permis unique de classe 1 et l'étude d'incidence ont été déposées à la Région Wallonne début juillet en vue de l'extension de notre parc : la construction d'une deuxième éolienne, à 500m de l'existante. Nous avons reçu le 24 décembre 2024 la décision positive de l'octroi du permis.

La conjoncture du marché de l'électricité en 2022 et 2023 a fait réagir la Région Wallonne qui a modifié sa politique d'attribution des certificats verts. Pour 2024, le Keco (le coefficient du nombre de certificats verts octroyés par MWh produit) a été établi à 0, ce qui signifie qu'il n'y a pas de certificats verts pour les installations de plus de 3 ans. Cette période de trois ans se terminait pour nous en juin 2024. La Région Wallonne ne nous a donc octroyé qu'une demi-année de certificats verts.

Eole-Lien continue sa collaboration avec la Fondation Roi Baudouin. En 2024, les projets sélectionnés ont reçu les fonds mis à disposition (20.000 €). Fin 2024, un nouvel appel à projets à caractère social est en cours.

## 2. Résultats de la coopérative et proposition d'affectation

### 2.1 Résultats globaux

L'exercice s'est étendu du 01/01/2024 au 31/12/2024, nous soumettons à l'approbation de l'Assemblée Générale les comptes arrêtés au 31/12/2024 :

Compte de résultat	
Ventes de l'électricité de l'éolienne	397.875,37 €
Ventes CV/LGO	302.160,00 €
Charges d'exploitation décaissées éolienne	- 88.888,35 €
Charges financières éolienne (intérêts)	- 45.934,18 €
Amortissements éolienne	- 310.277,40 €
Provisions pour le démontage	- 5.560,00 €
<i>Résultat Eolienne</i>	<i>249.375,44 €</i>
Ventes de l'électricité des PV du hall de Tennis	9.382,31 €
Ventes CV (solde 2023)	2.347,00 €
Charges d'exploitation décaissées PV Tennis	- 769,88 €
Amortissements PV Tennis	- 5.250,00 €
<i>Résultat PV Tennis</i>	<i>5.709,43 €</i>
Charges pour permis éolienne 2	- 100.563,52 €
Dons via FRB	- 20.000,00 €
Gestion de la coopérative (-16.496,19 + 17.429,88)	933,69 €
Résultat global avant impôts et dividendes	135.455,04 €

### Proposition d'affectation du résultat

Le Conseil d'Administration propose l'affectation suivante du résultat :

- 1) Un dividende de 6% brut
- 2) Le report pour le solde après calcul de l'impôt dû

Bénéfice de l'exercice avant impôts	135.455,04 €
Impôts estimés (+ régularisations)	- 23.630,98 €
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	827.526,77 €
<b><u>Bénéfice à affecter</u></b>	<b><u>939.350,83 €</u></b>
Dividendes	- 56.172,00 €
Bénéfice à reporter	<b>883.178,83 €</b>

**Bilan - Actif**

Actifs immobilisés incorporels	28.263,55 €
Actifs immobilisés corporels	3.505.270,47 €
Actifs financiers (Cociter & SeaCoop)	235.000,00 €
Créances	297.129,74 €
Placements	400.400,00 €
Liquidités	486.073,09 €
Autres	48.488,15 €

**Bilan - Passif**

Capital	936.200,00 €
Résultat reporté (!\ dividende)	883.178,83 €
Dettes long terme	2.689.678,06 €
Dettes court terme	483.305,37 €
Provisions	5.560,00 €
Autres	2.702,74 €
Total du bilan	5.000.625,00 €

Le rapport de Monsieur Butacide, réviseur d'Eole-Lien pour cette année 2024 sera présenté lors de l'Assemblée Générale.

La société n'a pas fait usage d'instruments financiers au cours de l'exercice écoulé.

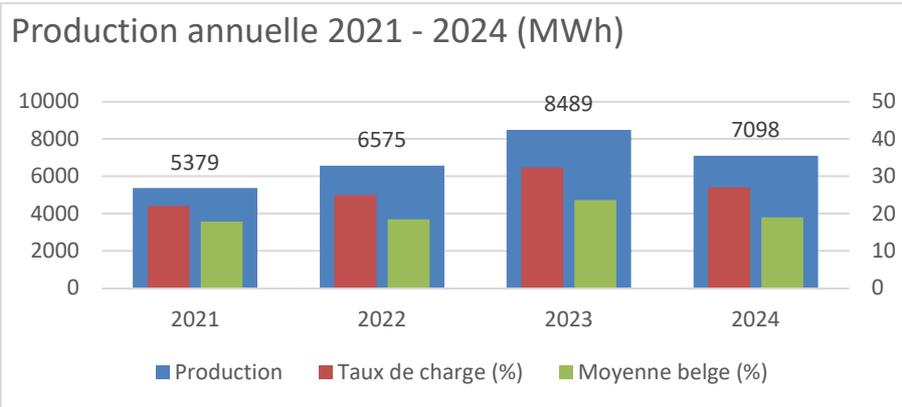
## 3. Résultats et commentaires activité par activité

### 3.1 L'éolienne 1

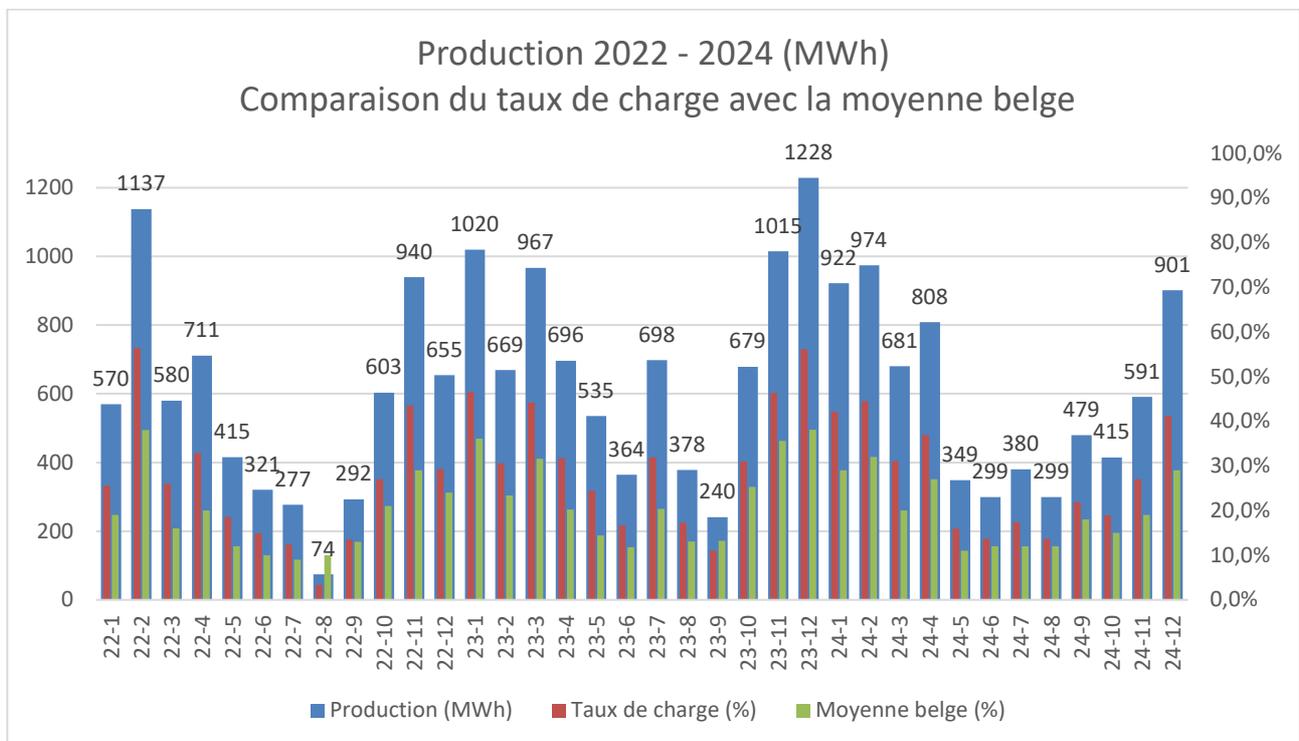
En 2024, notre éolienne a produit 7098 MWh, ce qui représente la consommation moyenne de 2000 ménages (2,5 fois Temploux). C'est 19% de moins qu'en 2023 (8489 MWh).

Un moyen de comparaison des parcs éoliens est la notion de taux de charge. Celui-ci est le pourcentage du temps qu'il faudrait si l'éolienne tournait en continu à sa puissance maximale pour obtenir ce qu'elle a effectivement produit sur l'année.

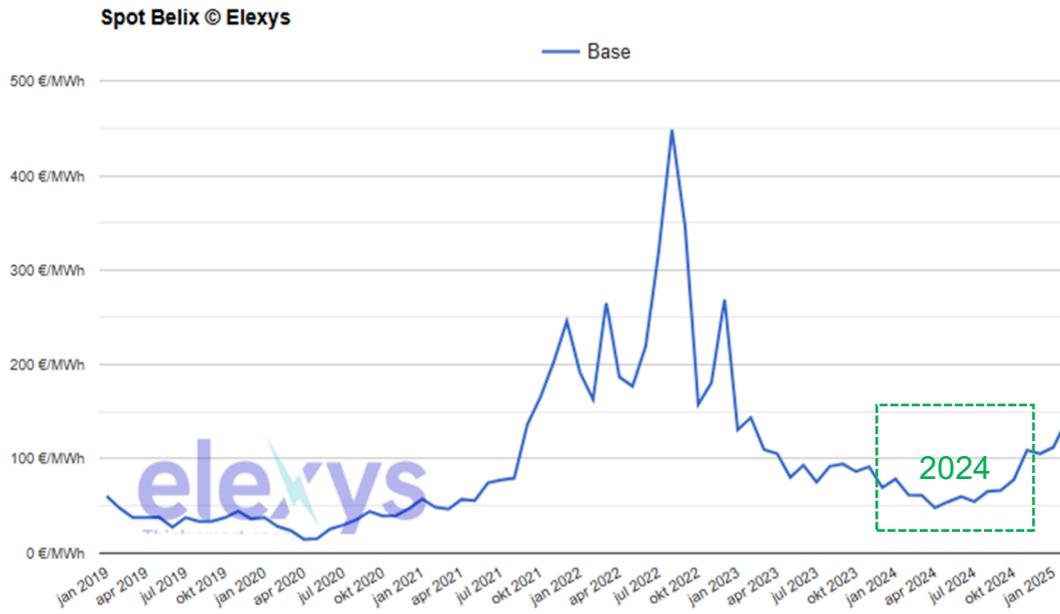
Notre éolienne est meilleure que la moyenne belge, comme le montre le graphique suivant. Cette performance est due au modèle assez récent que nous avons choisi, avec des pales de grand diamètre (126m).



Pour plus de détails, voici les résultats de notre éolienne mois par mois. A noter le caractère cyclique de la production : beaucoup de vent en hiver, moins en été.



Le prix de l'électricité a continué de diminuer au début de l'année 2024. C'est uniquement en fin d'année 2024 (novembre et décembre) que les prix sont de nouveau remontés à des valeurs supérieures à 100 €/MWh.



Notre prix de vente moyen, au MWh, s'est établi à 56.05 €. Ce prix est soutenu par les certificats verts du premier semestre, ce qui nous permet d'obtenir un résultat d'exercice positif, et ainsi proposer des dividendes et soutenir les projets sociaux.

L'exploitation de l'éolienne a débuté en juillet 2021. Nous avons une période de garantie de deux ans pendant laquelle la maintenance était gratuite. Fin juin 2024, la facture de maintenance pour 2024-2025 s'élevait à un montant de 62.269 €.

### 3.2 L'éolienne 2 : 2024, année du permis de classe 1.

A la fin de l'année 2022, nous avons réfléchi au projet d'une deuxième éolienne et nous avons eu une opportunité grâce au changement d'avis d'Elia quant à sa réservation au plan de secteur en vue d'une éventuelle future ligne haute tension des Isnes vers Franière. Le premier emplacement envisagé de l'éolienne existante était sur le tracé de cette ligne. Cela nous avait valu de chercher un autre terrain, peu de temps avant de déposer la demande de permis. Depuis lors, Elia a modifié ses projets et nous a répondu par un avis favorable à ce même endroit, éloigné de 500m au sud de l'éolienne existante.

Eole-Lien a décidé de lancer l'étude d'incidences qui est le préalable nécessaire à la demande de permis. Cette étude a été menée lors de l'année 2023 et 2024 par le bureau CSD de Jambes. Cette étude a coûté globalement 160.000 €.

Le rapport final de cette étude a été finalisé en avril 2024. La demande de permis unique de classe 1 a été déposée en juin 2024. La complétude du dossier a été obtenue le 8 juillet 2024. La décision d'octroi favorable est tombée le 23 décembre.

Les recours possibles concernant la demande de permis unique de la deuxième éolienne devaient être déposés en janvier 2025. Aucun recours n'a été déposé, nous disposons d'un « permis libre de tout recours ».

### 3.3 Le photovoltaïque sur le hall de tennis

L'installation photovoltaïque sur le toit du hall de tennis de Temploux est en fonctionnement depuis mars 2019.

En 2024, nous avons entamé l'installation d'une batterie en complément des panneaux photovoltaïques. Cette batterie doit permettre une augmentation importante de l'autoconsommation de l'électricité produite par les panneaux : passer de 60% à plus de 90%. Elle doit permettre également de « lisser » les pointes de consommation et ainsi diminuer les frais de distribution payés à Ores et Elia. Le gain estimé pour une année comme 2024 est de l'ordre de 1500 à 2000 € (10% de la facture annuelle).

La batterie est opérationnelle depuis le début de cette année 2025. Les résultats de ce nouveau système vont être suivis durant toute cette année.

### 3.4 L'activité « Lien social »

En 2023, le « Fonds Eole-Lien Solidaire » a été créé auprès de la Fondation Roi Baudouin (FRB) et doté dans un premier temps de 20.000 €.

Cette première tranche de 20.000 € a été attribuée à quatre projets sociaux :

- Eco watcher
- Temploux à vélo sans âge
- Creaves de Temploux
- Ose la Science

En 2024, nous avons réalimenté le Fonds Eole-Lien Solidaire de 20.000 €.

En fin 2024, un nouvel appel à projets a été lancé. Le choix des projets soutenus doit se faire en ce début d'année 2025.

### 3.5 Investissement dans l'off-shore

Eole-Lien a aussi investi dans la coopérative fédérale SeaCoop. Cette coopérative regroupe 34 coopératives productrices belges, wallonnes et flamandes. SeaCoop a initié le projet « Notre énergie » de participation au parc éolien en mer du Nord, le parc Princesse Elizabeth.

Eole-Lien a investi dans un premier temps la somme de 160.000 € dans ce projet (145.000 en capital et 15.000 en prêt). Cet investissement correspond à une part dans le parc off-shore existant de NorthWind et devrait amener des dividendes dès 2026 (2 à 3%). Cet investissement nous permet également d'être dans les partenaires de SeaCoop, ce qui nous ouvre les portes vers un investissement potentiel vers le parc Princesse Elizabeth, un vaste parc off-shore qui doit se mettre en place dans les années prochaines et être opérationnel vers 2030.

## 4. Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Le mécanisme d'attribution des certificats verts a été revu par la Région Wallonne. Nous devrions de nouveau recevoir des certificats verts pour notre éolienne. Le Keco ([keco](#)) a été fixé à 0.515 CV/MWh produit pour le premier semestre 2025. La deuxième éolienne sera soumise à un autre régime d'octroi de certificats verts, baptisé CPMA (coût de production moyen actualisé). Celui-ci doit être basé sur deux principes :

- La compensation des coûts de production par les revenus liés aux certificats verts et à la vente d'énergie. (Les certificats verts octroyés le seraient pour arriver à couvrir les coûts de production, diminués du chiffre d'affaires déjà réalisé par la revente de l'électricité)
- L'actualisation des flux financiers sur la durée de vie économique de l'unité de production.

Les détails de fonctionnement du régime CPMA ne sont pas encore précisés.

## 5. Risques et incertitudes

Le principal risque est lié au prix de vente de l'électricité, couplé à la versatilité des énergies renouvelables, le vent et le soleil. Ces deux éléments influencent directement les seules rentrées d'Eole-Lien (éolienne et panneaux photovoltaïques).

Eole-Lien limite au maximum ses dépenses, puisqu'elle n'emploie pas de personnel. Les administrateurs sont bénévoles.

Comme tout projet éolien, le projet de SeaCoop comporte des risques et des incertitudes. Le rachat d'une partie de NorthWind vient d'être fait, il est donc prématuré d'acter une réduction de valeur sur cette participation.

## 6. Circonstances susceptibles d'exercer une influence notable sur le développement de la coopérative

Néant

## 7. Activités de recherche et de développement

Dans l'optique d'une éventuelle future communauté d'énergie, Eole-Lien a installé quelques dispositifs de collecte de données de production/consommation auprès de quelques coopérateurs. Un système actif sur des dispositifs domestiques est à l'étude.

L'installation de la batterie pour le hall de tennis va permettre d'étudier les bénéfices liés à ce type d'installation.

## 8. Règles d'évaluation

L'activité principale d'Eole-Lien SC, la production d'électricité à partir de sources renouvelables, est caractérisée par d'importants investissements initiaux (CAPEX) amortis sur la durée de vie des outils de production.

Immobilisations incorporelles : le permis de la première éolienne et le logiciel CoopHub sont amortis en cinq ans à partir de leur mise en service (2021-2025).

Les études préalables et les coûts liés à la demande de permis de la deuxième éolienne sont pris en charge, pour éviter le risque d'une surévaluation d'actif. En effet, l'expérience acquise lors de la demande de permis de la première éolienne montre que chaque demande de permis comporte des risques importants d'échec, souvent pour des raisons hors du contrôle de la coopérative ou de son bureau d'études.

Immobilisations corporelles dans une installation photovoltaïque (PV) : la durée de vie des panneaux est supérieure à 15 ans, mais une convention de tiers investisseur prévoit la cession de l'installation après dix ans : l'immobilisation est amortie en dix ans à partir de sa mise en service (2019-2029). Nous nous proposons d'établir la même règle pour l'installation de la batterie (2025-2035).

Immobilisations corporelles dans une éolienne : la durée de vie est supérieure à 15 ans, l'immobilisation est amortie en quinze ans à partir de sa mise en service (2021-2036).

Immobilisations financières : Eole-Lien a investi 85.000 € dans le capital de Cociter. L'activité de Cociter est un prolongement essentiel de notre activité : Eole-Lien produit de l'électricité verte, Cociter achète cette électricité à Eole-Lien et la revend aux coopérateurs d'Eole-Lien, c'est le circuit court de l'électricité citoyenne et verte.

Eole-Lien possède 5.27% du capital de Cociter. Cette participation est stratégique. Eole-Lien est invité en tant qu'observateur à chaque Conseil d'Administration de Cociter et des coopérateurs d'Eole-Lien participent activement à la gestion opérationnelle de Cociter. Eole-Lien exerce bien une influence notable et durable sur Cociter, ce qui justifie le titre de "participation" (284) pour cet investissement.

Provisions : Une provision pour démantèlement sera prise annuellement jusqu'à atteindre le montant nécessaire au démontage de la machine à la fin de sa vie. Les données que nous avons à notre disposition nous indique de prendre 1/18ème de 100.000 EUR en provision par an... Ce montant pourra être revu en fonction de l'allongement possible de la durée de vie de la machine ou du changement du coût prévisionnel du démantèlement.

## 9. La coopérative a pour but de satisfaire les besoins économiques ou sociaux de ses membres

Le projet d'Eole-Lien est de produire de l'électricité verte, citoyenne et durable. Tous les coopérateurs ont investi dans ce but.

Tant les panneaux photovoltaïques que l'éolienne produisent de l'électricité provenant d'une source d'énergie renouvelable : le besoin social central est satisfait. Lorsque les résultats annuels le permettent, et par décision de l'AG, Eole-Lien fournit un avantage financier limité sous forme de dividende à tous ses coopérateurs. De plus, les coopérateurs d'Eole-Lien obtiennent une réduction tarifaire s'ils prennent leur électricité chez Cociter. Enfin, tous les prêteurs obligataires sont également coopérateurs, les intérêts sont payés à des coopérateurs.

Eole-Lien continue sa collaboration avec la Fondation Roi Baudouin, en renforçant son Fonds Eole-Lien solidaire. Le premier appel à projets a été lancé le 1er octobre 2023. L'analyse des propositions reçues a eu lieu début 2024. Les projets suivants ont été retenus :

- Eco watcher
- Temploux à vélo sans âge
- Creaves de Temploux
- Ose la Science



## 10. Information et formation des coopérateurs

En 2024, Eole-Lien a envoyé quatre “newsletters” d'information à tous ses coopérateurs. S'y sont retrouvés : les principes du “circuit court” avec Cociter appliqués par Eole-Lien, l'information de notre implication dans les projets sociaux, l'enquête publique concernant la deuxième éolienne, l'évolution du projet SeaCoop, la convocation à l'Assemblée Générale.

Lors du mois d'août, nous avons informé nos coopérateurs de l'évolution du projet de la deuxième éolienne.

Au travers d'une page Facebook publique, Eole-Lien informe et sensibilise ses abonnés aux enjeux et projets liés à la production d'électricité provenant de sources d'énergie renouvelables.

## 11. Emission de parts nouvelles et transferts

En 2024, 53 nouveaux coopérateurs ont rejoint Eole-Lien pour un total de 167 nouvelles parts.

19 parts ont changé de mains.

## 12. Proposition de dividende – Solvabilité et liquidité

Comme établi dans le rapport spécial du 19/02/2024 de la part du conseil d'administration à destination de l'AG, les conditions de liquidité et de solvabilité sont remplies et un dividende peut être proposé.

Eole-Lien est une coopérative agréée par le Conseil National de la Coopération, la distribution est limitée par la loi à 6% du capital.

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale d'approuver la distribution d'un dividende de 6%, soit 6 € bruts par part de coopérateur. Au 31/12/2024, 755 coopérateurs possédaient 9362 parts d'Eole-Lien, les dividendes s'élèveraient à 56.172 €. Les comptes annuels ont été présentés dans l'hypothèse de cette distribution.

## 13. Conflits d'intérêts

La procédure de conflit d'intérêts n'a pas été employée cette année lors des décisions du conseil d'administration car :

- Les administrateurs ne sont pas financièrement liés aux différentes organisations qui ont reçu des dons cette année
- Ils ne sont pas non plus impliqués financièrement dans les différentes sociétés qui fournissent des biens ou des services à EOLE-LIEN
- Ils n'ont pas d'intérêts patrimoniaux dans des sociétés dans lesquels EOLE-LIEN a pris des participations (SEACOOOP, COCITER) ou vers qui EOLE-LIEN a fait des prêts d'argents (ALTERCOOP, RESCOOPW)

## 14. Démissions et nominations

Lors de cette AG, il y a 4 mandats qui arrivent à terme pour Xavier Cocu, Eric Hinyot, Pascal Gatellier et Jean Verbois. Ils sont tous les quatre candidats pour un nouveau mandat de 6 ans.

Le conseil d'administration présente en outre à l'AG la candidature de Stéphane Canon pour un mandat de 6 ans également. Stéphane se propose de faire le suivi du chantier de l'éolienne 2.

Le nombre de places vacantes à la table du conseil d'administration est de 1. Nous recherchons des personnes volontaires, ayant un intérêt et une motivation pour :

- Le fonctionnement d'une coopérative
- La production et la commercialisation de l'électricité
- La technique (pour s'impliquer dans le monitoring et la maintenance des installations actuelles et futures ainsi que dans le projet de l'extension de l'éolienne 2)
- La communication (faire vivre le site internet, écrire ou relayer des articles intéressants en lien avec nos activités ou l'énergie verte en générale)
- Les projets sociaux

## 15. Divers

Néant.

## 16. Perspectives pour 2025

Le contrat de vente de l'électricité produite par l'éolienne 1 est signé pour 2025 avec Cociter. Nous vendons notre électricité suivant une formule qui mixe une valeur fixe et la valeur variable heure par heure nommée Belpex.

La demande de permis unique de classe 1 pour l'éolienne 2 est octroyée et libre de tout recours depuis le 15 février 2025. Les pourparlers avec les acteurs potentiels de la construction de la nouvelle éolienne ont débuté. Le plan financier de cette éolienne est arrêté et montre la rentabilité du projet. La décision de la construction de l'éolienne 2 doit être prise lors de l'Assemblée Générale.

Les projets sociaux qui ont été choisis lors de l'appel à projets de fin 2024 se verront attribuer leur subside lors de cette année. Un nouvel appel à projets sera lancé en fin 2025.

Nous continuerons à informer régulièrement nos coopérateurs au travers des newsletters sur tous ces sujets.

Dans l'espoir de vous rencontrer au cours de l'Assemblée Générale,

Au nom du Conseil d'Administration,

Eric Hinyot  
Administrateur-délégué

Pascal Gatellier  
Président du Conseil d'Administration